

לעלוי נשמת מורי אבי הקדוש עט"ר הרה"ג הצדיק החסיד והעניו רבי נסים אמסלם זצוק"ל וזיע"א
 לעלוי נשמת הצדיק רבי שלום אמסלם זצ"ל ממרסיי
 לעילוי נשמת אמנו הרבנית הצדקת רחל עישה בת עזיזה ע"ה

TSIDKAT-ELIAOU A LE PLAISIR DE VOUS PRÉSENTER

L'ABC de Chavouot

GUIDE PRATIQUE ILLUSTRÉ

A la mémoire de notre cher Père et Maître le Tsadik Hagaon Rabbi Nissim Amsellem zatsal,
 disciple et beau-frère du vénéré Admour Sidna Baba Salé zatsal

A la mémoire du Tsadik Rabbi Chalom Amsellem zatsal de Marseille.

A la mémoire de notre chère mère la Rabbanite Tsadika Ayicha bat Aziza aléa hachalom

שבועות

tsidkat Eliaou

AU SOMMAIRE DE NOTRE GUIDE ILLUSTRÉ



Lois et coutumes de Chavouot



La Méguilat Ruth



Matan Torah, le don de la Torah



Allumage des bougies



Le Kiddouch de Chavouot



Calendrier de Chavouot 5785/2025



L'association Tsidkat-Eliaou



Homélie sur les Dix Commandements

L'ABC de Chavouot

GUIDE PRATIQUE ILLUSTRÉ

Les quatre noms de la fête.....	5
Lois et Coutumes relatives à la fête de Chavouot	7
Produits laitiers :.....	10
Pourquoi en consommons-nous à Chavouot ?.....	10
Recette: Le cheesecake.....	11
La Meguilat Ruth :	12
Le récit d'une conversion sincère.....	12
Pourquoi lit-on l'histoire de Ruth à Chavouot ?.....	12
Matan Torah, le don de la Torah :.....	14
Se préparer au don de la Torah.....	14
Trois conditions indispensables pour mériter le don de la Torah.....	15
La veillée de Chavouot: une nuit consacrée à l'étude de la Torah.....	17
Les Dix Commandements.....	18
L'allumage des bougies.....	21
Le Kiddouch de Chavouot.....	23
Calendrier de Chavouot 2025.....	26
L'association Tsidkat-Eliaou.....	27
Homélie sur les Dix Commandements.....	31

La FÊTE de Chavouot

L'événement clé de la fête de Chavouot est le don de la Torah que les Bnei Israël reçurent le Chabbat 6 Sivan 2448. Moché réveilla les Bnei Israël et les conduisit lui-même vers le *Har Sinai*, comme l'on conduirait un *Hatan* (marié) sous la *Houpa* (autel). L'expérience spirituelle que vécurent les Bnei Israël lors de *Matan Torah* était tout à fait extraordinaire.

Contrairement aux autres fêtes du calendrier juif, la date à laquelle tombe **la fête de Chavouot** n'est pas mentionnée dans la Torah. Le jour de sa célébration se définit par rapport à la fête de Pessah. En effet, dès le deuxième jour de Pessah, nous commençons à compter les quarante-neuf jours qui nous séparent du **don de la Torah**. Le cinquantième jour sera **Chavouot**. Les fêtes de Pessah et de Chavouot sont donc intimement liées par les maillons que constituent les jours du Omer. A l'instar des Bnei Israël qui se préparèrent à l'extraordinaire événement que représentait **Matan Torah (le don de la Torah)**, nous devons également exploiter les jours du *Omer* pour travailler sur nos *midot*, nos qualités innées, afin d'être dignes de recevoir, à notre tour, le merveilleux présent qu'est la Torah.

'Hag Samea'h !



Les NOMS DE LA FÊTE

La fête de Chavouot porte quatre noms:

1. Hag Hakatsir - la fête de la moisson

"... Et la **fête de la moisson** des premiers fruits de ton labeur que tu auras semés dans le champ" (*Chemot* 23 - 16)..."

La **fête de Chavouot** correspond à la **période de la moisson du blé**, céréale que l'on moissonnait toujours en dernier. A cette occasion, l'on faisait une fête au cours de laquelle on offrait un *korban*, sacrifice, comme le dit le verset (*Vayikra* 23 - 16): "Jusqu'au lendemain de la septième semaine vous compterez cinquante jours et vous offrirez une nouvelle offrande de farine pour *Hachem*."

2. 'Hag HaChavouot - la fête des semaines

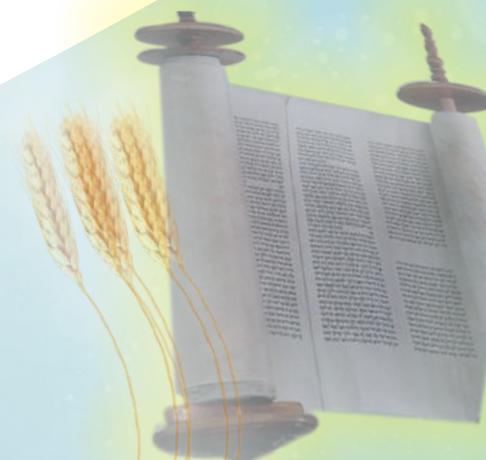
"Et la **fête des semaines** tu feras pour toi avec la première offrande de la récolte de blé". (*Chemot* 34)

La **fête de Chavouot** marque la **fin du compte des 49 jours (soit sept semaines) séparant la sortie d'Egypte du don de la Torah**.

3. 'Hag Habikourim - la fête des prémices

"Et au **jour des prémices**, quand vous approcherez une nouvelle offrande de farine à *Hachem* ..." (*Bamidbar* 28 - 26).

La nouvelle offrande de farine de blé devait être amenée au *Beth Hamikdash* avant d'être permise à la consommation. C'est à partir de **Chavouot** que la **saison des bikourim** débutait. En effet, les prémices des sept fruits d'Israël récoltés entre la **fête de**



Chavouot et la fête de Souccot devaient être apportés au Temple, avant de pouvoir être consommés par les hommes. Cette préséance donnée à Hachem avait pour but de déraciner du cœur des hommes toute forme d'orgueil et d'ancrer dans leurs esprits l'idée que ces produits de la terre n'étaient pas l'oeuvre de leurs mains mais de celle du Créateur et Maître du monde.

4. 'Hag Atseret - la fête de la clôture

Cette appellation ne figure pas dans la Torah. Ce sont les Sages qui attribuèrent ce nom supplémentaire à cette fête parce qu'**elle marque l'achèvement d'une période importante pour le Peuple Juif. La fête de Chavouot est même considérée par certains Sages comme le huitième jour et la clôture de la fête de Pessah** et ce, en dépit du fait qu'elle soit séparée de cette dernière par une quarantaine de jours. Les jours du compte du *Omer* seraient alors semblables à une longue période de '*Hol Hamoed* tandis que Chavouot serait l'aboutissement, le point culminant de la fête de *Pessah*.



LOIS et COUTUMES

relatives à la fête de

CHAVOUOT

La montagne du Sinaï est aride, et pauvre en végétations. Toutefois, avant le **don de la Torah**, Hachem y fit pousser toutes sortes de plantes et de fleurs pour en faire un merveilleux écrin en vue de l'extraordinaire cadeau qu'Il s'apprêtait à offrir aux Bnei Israël. En souvenir de ce miracle, il est d'usage d'embellir la Synagogue et les maisons avec des fleurs et de la verdure en l'honneur **de la fête de Chavouot**. (On veillera à effectuer ces préparatifs avant la fête afin d'éviter tout problème de *mouktsé*).



Certains ont l'habitude de **se tremper au Mikvé le jour de Chavouot** en souvenir de la purification à laquelle s'étaient conformés les Bnei Israël à l'approche du **don de la Torah**.

Afin d'être certains que les sept semaines de compte sont complètes comme l'exige la Torah, il est de coutume de **faire la prière de Arvit** à la nuit, la veille de Chavouot. De même, l'on récitera le *Kiddouch* à la nuit tombée.

Tout comme Souccot et Pessah, la **fête de Chavouot** fait partie des *Chaloch Regalim*, **fêtes de pèlerinage**. Par conséquent, les prières et le *Kiddouch* que l'on récite durant cette fête comportent des passages et spécificités relatifs aux **Chaloch Regalim**. On ajoutera ainsi entre autres "ète yom hag hachavouot hazé, zeman matan toraténou" dans la Amida.

On lira le *Hallel* en entier le jour de **Chavouot**.

On a l'habitude de rester éveillé toute la **nuit de Chavouot** afin d'étudier la Torah et de réciter le *Tikoun*. Selon le Arizal Hakadoch, tout celui qui veille la **nuit de Chavouot** afin de s'adonner à l'étude de la Torah bénéficiera d'une protection particulière tout au long de l'année.

Bien que la **veillée de Chavouot** entraîne une fatigue inévitable, il faudra s'efforcer de ne pas s'endormir durant la prière du lendemain matin.

Dans les communautés Séfarades, il est de **coutume à Chavouot** de lire les **Hazharot de Rabbi Chlomo Ibn Gabirol**. Il s'agit du recensement des 613 *Mitsvot* rédigées sous forme poétique. En Israël, on lira la totalité des *Hazharot* en un jour alors qu'en Diaspora on partagera la lecture de la façon suivante: le **premier jour de Chavouot** sera consacré à la lecture des *Mitsvot Assé* (ordonnances positives) et le deuxième jour, à la récitation des *Mitsvot Lo Taassé* (ordonnances négatives). Il existe d'autres versions d'*Hazharot* rédigées par d'autres auteurs.



Dans de nombreuses communautés, il est d'usage, à **Chavouot** lors de l'ouverture du *Heikhal*, de lire le texte de la **ketouba (acte de mariage) entre les Bnei Israël et la Torah**, rédigé par Rabbi Israël Nadjara.

Le **jour de Chavouot**, on lira dans la Torah le passage de la **Parachat Ytro** qui se réfère au **don de la Torah**.

Durant la fête de Chavouot, nous avons également l'habitude de lire la **Meguilat Ruth**. Selon le Gaon de Vilna, il faudrait la lire sur une *Méguila* écrite sur un parchemin et réciter des bénédictions sur cette lecture. Toutefois, d'autres communautés lisent la **Meguilat Ruth** sur un livre, sans réciter de bénédictions.



David Hamelekh est né et décédé le **jour de Chavouot**. En souvenir de ce Juste, il est d'usage de se réunir afin de lire le **livre des Psaumes**, dont David Hamelekh est l'auteur.

De nombreuses communautés ont pris l'habitude de **consommer des mets lactés le jour de Chavouot**. Cependant, la *Mitsva* de consommer de la viande à **Chavouot** reste en vigueur car il est dit "*Vesamkhta Behague'ha*" , "*tu te réjouiras lors de tes fêtes*" et la réjouissance passe, entre autres, par la consommation de plats carnés.

(Il faudra veiller à respecter les lois de *Cacherout* lors de la **fête de Chavouot**, à savoir: commencer par consommer le lait avant la viande, bien se rincer la bouche et se laver les mains avant de passer au repas carné, changer de nappe et de couverts etc).



PRODUITS LAITIERS :

Pourquoi en consommons-nous à Chavouot ?

Il existe un usage assez répandu qui consiste à consommer des produits laitiers le jour de Chavouot. Mais savez-vous pourquoi ? Plusieurs raisons justifient cette coutume.

1 - Afin d'échapper au terrible sort qui attendait les nourrissons mâles, Yokheved décida de se séparer de son fils Moché, né prématurément le 7 Adar. Elle installa le bébé dans un panier en osier imperméabilisé, avant de le déposer sur le Nil. Le jour où Moché fut sorti de l'eau par Bitya, la fille du Pharaon, était le **6 Sivan**. Bien qu'affamé, l'enfant refusait de boire le lait des nourrices non-juives. Bitya fut contrainte de faire appel à une nourrice juive qui n'était autre que Yokheved, la mère de Moché. **Pour rappeler le mérite de Moché qui, malgré son très jeune âge, refusa de goûter à du lait non cacher, nous consommons des produits laitiers le 6 Sivan, qui correspond au jour de Chavouot.**

2 - Certains Sages affirment qu'avant le **don de la Torah**, les lois de *Cacherout* n'étaient pas encore en vigueur. Il était, par exemple, permis de consommer un animal sans lui faire la *Che'hita* (l'abattage rituel), et de mélanger le lait et la viande. Dès l'instant où la Torah fut donnée aux *Bnei Israël*, les lois relatives à la consommation devaient être strictement appliquées. Or, *Matan Torah* - le jour du **don de la Torah**- était un Chabbat. Par conséquent, **les Bnei Israël** ne purent cachériser leurs ustensiles souillés par la consommation d'aliments interdits. Ils n'eurent donc d'autre choix que de consommer du lait.

3 - Il est écrit dans *Chir Hachirim* 4 - 11 : " *La douceur coule de tes lèvres. Comme du miel et du lait, elle coule de ta langue.*" Le lait et le miel sont deux aliments purs issus de produits impurs : le sang maternel pour l'un, l'abeille pour l'autre. Ainsi,

la Torah est comparée au lait et au miel car ces deux éléments renvoient à la capacité de la Torah de débarrasser l'homme de son impureté. L'étude de la Torah et la **pratique des Mitsvot** sont à même de transformer la nature d'un homme et de purifier son coeur.



La recette de Chavouot :

LE CHEESECAKE



Ingrédients:

- Un fond de pâte à tarte
- 750 g de fromage blanc
- 10 cL de crème fraîche épaisse
- 4 gros oeufs
- 180 g de sucre roux ou blanc
- 3 cuillères à soupe de farine bombées (ou pour plus de légèreté :
- 2 cuillères à soupe de farine et une cuillère à soupe de fécule de maïs)
- 3 sachets de sucre vanillé ou le zeste d'un citron

Préparation:

- Déposez votre fond de tarte dans un moule et enfournez-le à 180°C après avoir piqué votre pâte pour éviter qu'elle ne gonfle. Laissez cuire environ 7 min (la pâte repassera ensuite au four avec la garniture). Elle doit rester blanche.
- Dans un saladier, mélangez au fouet le fromage blanc, la crème fraîche, le sucre vanillé, la moitié du sucre en poudre et les 4 jaunes d'oeufs. Ajoutez-y la farine.
- Dans un autre récipient, battez en neige ferme les 4 blancs d'oeufs en ajoutant progressivement le reste du sucre.
- Incorporez délicatement les blancs en neige au premier mélange.
- Versez votre préparation sur le fond de tarte. Enfournez à 180°C puis baissez à 160°C au bout de 15 min. Cuire environ une heure.
- Pour éviter que le cheesecake ne retombe trop, laissez-le une demi-heure dans le four éteint.
- Vous pouvez accompagner ce gâteau d'un coulis de fruits rouges ou encore d'une sauce caramel ou chocolat.

Bon appétit et bonne fête de Chavouot !



La Meguilat Ruth

Récit d'une conversion sincère

A l'époque des Juges, le mauvais comportement des *Bnei Israël* attira sur eux la colère divine : une lourde famine sévit dans tout le pays. **Elimelekh et sa famille vivaient alors à Béthléhem. Cet homme riche et influent projeta de quitter la ville pour échapper à la misère et éviter que des mendiants ne le sollicitent à longueur de temps. C'est ainsi qu'Elimelekh et sa femme Naomie, accompagnés de leurs deux fils s'installèrent sur les plaines de Moav. Peu de temps après, les fils d'Elimelekh prirent pour épouse des princesses Moabites prénommées Ruth et Orpa. Malheureusement, Elimelekh et ses deux fils périrent, laissant des veuves éplorées et désorientées.**

Naomie conseilla vivement à ses belles-filles de rejoindre leurs familles princières et de trouver un nouvel époux afin de fonder une famille. Ce que fit Orpa. **Mais Ruth ne pouvait supporter les pratiques barbares et idolâtres de son peuple. Elle s'entêta et promit à Naomie : "Où tu iras j'irai, là où tu t'installeras je m'installerai, ton peuple sera mon peuple, ton D.ieu sera le mien, où tu mourras je mourrai et là je serai enterrée. Seule la mort nous séparera".¹**

¹Notons que la valeur numérique de Ruth est .606 En ajoutant à ce nombre ,le chiffre 7 représentant les 7 Mitsvot Bnei Noah, nous arrivons à 613 qui correspondent à l'ensemble des Mitsvot qu'un juif se doit d'honorer. Il s'agit là d'une preuve supplémentaire de la sincérité de Ruth dans son attachement à Hachem et à Ses lois.



C'est donc tristes et épuisées que les deux femmes retournèrent à Bethléhem. La moisson battait son plein, et Ruth entreprit de se rendre dans les champs pour y ramasser quelques épis (comme préconise la Torah de laisser quelques épis de blé à certains endroits du champ pour les nécessiteux). La **dignité et la pudeur** dont elle fit preuve dans le champ impressionnèrent Boaz, le propriétaire des terres qui l'invita à venir régulièrement ramasser les épis de blé laissés dans son champ - en application des **lois prescrites par la Torah**.

De retour chez elle, Ruth raconta à sa belle-mère sa rencontre avec Boaz. Naomie lui révéla alors que **Boaz était de la famille d'Elimelekh** et qu'il était possible d'accomplir la **mitsva de Yiboum (lévirat)** avec lui. Aussi, après s'être renseigné sur la jeune femme, **Boaz la demanda en mariage. Sous les encouragements de Naomie, Ruth accepta. De cette union naquit Obed, grand-père de Ichaï, qui ne fut autre que le père de David Hamelekh.**

Pourquoi lit-on l'histoire de Ruth à Chavouot ?

Il est d'usage de lire le livre de Ruth à Chavouot pour plusieurs raisons:

L'histoire de la Meguilat Ruth débute avec la moisson de l'orge et s'achève avec la moisson du blé. C'est dans cette période que s'inscrit la fête de Chavouot. Il convient donc de lire l'histoire de Ruth durant cette fête.

Le don de la Torah marque une **alliance entre Hachem et les Bnei Israël**. C'est cet événement qui définit la véritable **naissance du Peuple Juif**. **L'histoire de Ruth** révèle, à l'échelle individuelle, un attachement à D.ieu qui dépasse l'entendement. Ruth abandonne de plein gré ses titres de noblesse pour pénétrer et demeurer sous les ailes de la *Chekhina*, présence divine. Cette conversion sincère l'érige en véritable modèle de dévouement et d'abnégation vis à vis d'Hachem, qualités indispensables pour recevoir la Torah.

La récompense de Ruth fut à la mesure de sa sainte démarche: elle est l'ancêtre de David Hamelekh, et par conséquent, elle n'est ni plus ni moins que l'ancêtre du Machia'h. C'est d'ailleurs sur le nom de "David" que s'achève la *Meguilat Ruth*. La graine de la délivrance commence donc à germer dès la fin du **récit de la Meguilat Ruth**. David Hamelekh est l'auteur des Psaumes. Il eut une vie tourmentée,



mais son attachement à Hachem était inconditionnel. En souvenir de cet homme illustre qui naquit et décéda le 6 Sivan, nous lisons la *Meguilat Ruth*, qui retrace l'origine du Roi David.

Une vie chargée d'enseignements

Le **livre de Ruth** est chargé de leçons de vie. Ainsi, malgré la situation désespérée dans laquelle se trouvaient **Naomie et sa belle-fille, Ruth**, cette dernière fit preuve de droiture et d'honnêteté honorables et d'une fidélité sans failles à l'égard de sa belle-mère, qui pourtant n'avait plus rien à lui offrir. **L'histoire de Ruth**, et la façon dont elle fut récompensée nous enseignent la chose suivante: **lorsqu'une personne se comporte bien sans rien attendre en retour, Hachem l'élève en canal propre à recevoir et à répandre sur le monde une grande sainteté. Gardons toujours à l'esprit que les actes positifs que nous réalisons peuvent avoir des répercussions bénéfiques sur nous-même et sur le monde entier.** C'est ainsi que le comportement noble dont Ruth fit preuve lui valut de donner naissance à la **dynastie du roi David, ancêtre du Machia'h.**

SE PRÉPARER à recevoir la Torah

Certes, le **don de la Torah sur le Har Sinaï** eut lieu il y a plus de 3000 ans. Et pourtant, la fête de Chavouot est loin d'être une simple commémoration de cet événement déterminant pour la **naissance du peuple juif.**

En effet, chaque année, **nous recevons littéralement la Torah le jour de Chavouot.** Et, à l'image des *Bnei Israël* qui se purifièrent pour ce grand moment, nous devons, nous aussi, nous préparer en vue de ce **jour particulier du don de la Torah.**

Etonnant n'est-ce pas? Puisque nous avons déjà reçu la Torah il y a trois millénaires, ne la connaissons-nous pas déjà? Que signifie le fait de **recevoir la Torah** chaque année?

Le message divin est redéfini et réactualisé à tout moment. Comme il est dit dans

le *Chéma Israël* : "Et voici, ce sont les paroles, que Je t'ordonne aujourd'hui [...]" Il ne s'agit pas, à D.ieu ne plaise de rectifier ou de modifier le contenu de la Torah, puisque le message qu'elle renferme est éternel et immuable. Ce qui change, c'est la capacité de chacun d'entre nous à recevoir ce message, notre aptitude à la comprendre et notre faculté à nous dévouer à son étude et à l'application de ses lois. C'est la raison pour laquelle, **à l'image des *Bnei Israël* qui se purifièrent trois jours durant avant le don de la Torah, nous devons, nous aussi, nous préparer à recevoir la Torah.** Cette préparation morale nous permettra d'ouvrir notre coeur à la Torah et d'accroître notre capacité à la recevoir.

Trois conditions indispensables pour acquérir la Torah

Le *Midrash Rabba* sur la *Parachat Bamidbar* nous révèle que la Torah ne peut être donnée sans la combinaison de trois éléments : le feu, l'eau et le désert.



Le feu : Par définition, le feu fait référence à la chaleur, et plus symboliquement, à l'entrain et à l'enthousiasme que l'on accorde à un événement ou à une action. Basé sur le sol, le feu s'élève naturellement vers le haut. **Lorsqu'une personne manifeste de l'ardeur sur le plan spirituel, il reçoit une aide**

divine en retour. Cet élément correspond à l'une des conditions sinéquanone pour être apte à **recevoir la Torah**, car celui qui est sincère dans sa démarche ne devra calculer ni son temps ni ses efforts. Il devra se mobiliser afin de **s'adonner pleinement à l'étude de la Torah et à l'accomplissement des *Mitsvot*.**

L'eau : L'eau symbolise l'aide Divine qui descend du Ciel pour aider l'homme à se rapprocher de D.ieu. Contrairement au feu, cet élément a tendance à descendre naturellement vers le bas.

L'union de l'eau et du feu représente la réciprocité qui s'installe dans la relation entre D.ieu et l'homme. **Si, à l'image du feu, l'homme cherche à s'élever et à s'approcher**



des hauteurs, il méritera de recevoir une aide du Ciel pour l'aider à atteindre son objectif.

Mais, de par sa propension à affluer vers les points les plus bas, **l'eau fait aussi allusion à la modestie, qualité indispensable pour recevoir la Torah.** Comme le dit le Talmud (*Sota 5a*) à propos de l'orgueilleux: "Hachem dit : lui et Moi ne pourrons jamais cohabiter". Moché *Rabbenou* n'était-il pas le plus humble de tous les hommes? Et le **Mont Sinäï**, la plus insignifiante des montagnes? Et pourtant, tous deux furent les principaux acteurs de *Matan Torah*.

Le Rambam précise l'importance de **travailler nos *midot*** sans tomber dans l'excès, sauf pour l'humilité, où l'extrémisme est recommandé.

Un jour, **le Rabbi de Kotzk zl** demanda à un enfant:

Sais-tu où se trouve D.ieu?

Quelque peu surpris par la question du Rav, l'enfant répondit innocemment:

D.ieu est partout.

C'est faux, répondit le Rabbi. **Hachem ne se trouve que dans les coeurs qui lui offrent suffisamment de place pour y résider.** Chez les orgueilleux, il n'y a aucune place pour Lui.

Le désert: Parmi les innombrables options envisageables pour un évènement aussi mémorable que le **don de la Torah**, c'est dans le désert que D.ieu décida de s'adresser aux *Bnei Israël*, un endroit abandonné et retiré. Hachem voulait transmettre un message à Ses enfants: **pour acquérir la Torah, il faut être capable de se détacher du matériel et du superflu. Tout comme le désert est dénué de tout accessoire, l'acquisition de la Torah n'est soumise à aucune exigence matérielle.**

Combinés les uns aux autres, ces trois éléments constituent la **clé nécessaire pour recevoir la Torah.** A nous de nous travailler et de montrer notre **ardeur dans l'étude et la pratique de la Torah** afin de bénéficier d'une aide divine qui nous permettra de nous élever davantage.



LA VEILLÉE DE CHAVOUOT : une nuit consacrée à l'étude de la Torah

La veille de *Matan Torah* (don de la Torah), les enfants d'Israël dormirent profondément. Si profondément, que c'est Hachem lui-même qui se chargea de les réveiller au matin du 6 Sivan 2448.

N'étaient-ils pas impatients et excités à l'approche du dévoilement divin auquel ils allaient assister au point de rester éveillés ?

En réalité, tous les *Bnei Israël* avaient hâte de **recevoir la Torah**, tous frémissaient d'impatience à l'idée de l'extraordinaire événement qui les attendait. Et c'est justement pour pouvoir vivre ce moment au meilleur de leur forme qu'ils décidèrent de se reposer et de se laisser aller au sommeil.

Malgré tout, pour palier à ce manque d'ardeur apparent de cette génération face au don de la Torah, les Sages ont institué une veillée de Chavouot pour laquelle ils ont établi un **programme spécial d'étude** appelé le **Tikoun Leil Chavouot**, regroupant des passages de la Torah Écrite, de la Torah Orale, du *Zohar*, accompagné de la lecture du résumé des 613 *Mitsvot*,...

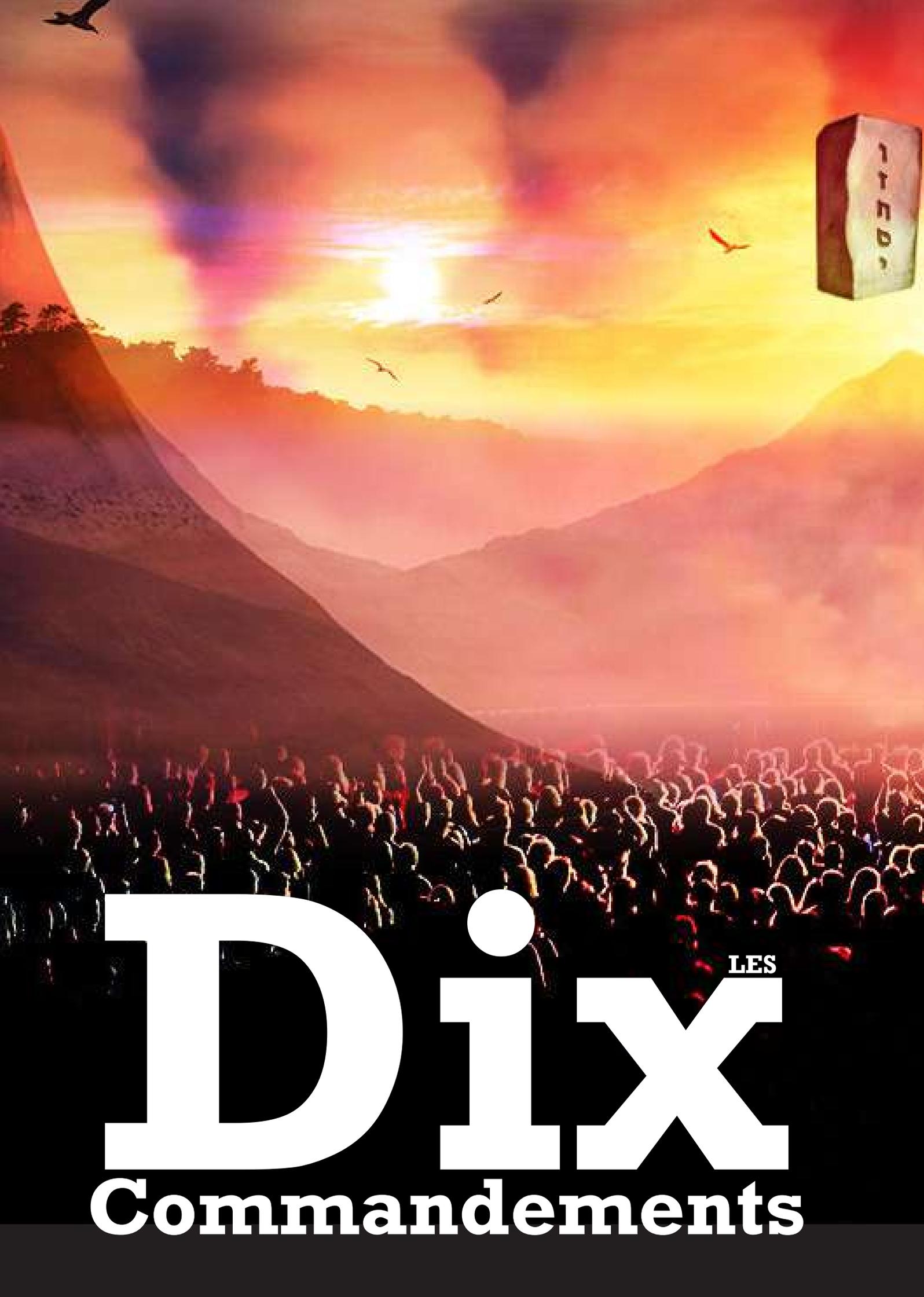
Toutefois, une question émerge. Il est en effet tout de même assez étonnant que tous les *Bnei Israël* dormirent jusqu'à la deuxième heure de la journée ?! Tous, sans exception ! Il aurait effectivement suffi qu'un seul d'entre eux soit réveillé et se mette à donner l'alarme à ses proches, amis et voisins pour qu'en quelques minutes, tout le camp des *Bnei Israël* sorte de sa torpeur.

Cette nuit là, Hachem fit tomber un sommeil particulièrement lourd sur les *Bnei Israël*. Pourquoi ? Pour pouvoir les réveiller Lui-même. Dans quel but ? Afin de donner une leçon à toutes les personnes chargées d'**enseigner et de diffuser la Torah**: **c'est à l'enseignant d'aller vers ses élèves et de les réveiller sur le plan physique et moral.** Qu'il n'éprouve pas de honte, et ne se sente pas rabaissé par cette mission, car **Dieu Lui-même réveilla Son peuple, la veille du don de la Torah.**

Le *Zohar Hakadoch* affirme que **toute personne qui reste éveillée la nuit de Chavouot** et attend avec impatience de **recevoir la Torah**, est digne de louanges. En effet, l'on compare fréquemment **la Torah et les *Bnei Israël* à une *Kalla* (une mariée) et un *Hatan* (un marié)**. Il convient donc de consacrer la veille du mariage aux préparatifs de la future épouse.

Heureux ceux qui consacrent cette nuit à l'étude de la Torah !





Dix LES

Commandements



Ce Chabbat 6 Sivan 2448 allait à jamais rester gravé dans les mémoires. Trente-six générations s'étaient écoulées depuis Adam HaRichon jusqu'au moment tant attendu du don de la Torah, qui n'était ni plus ni moins que le but ultime de la Création du Monde.

Le Peuple d'Israël s'était réuni au pied du *Har Sinai*, tandis que des millions d'âmes représentant les futures générations l'avaient rejoint.

Escorté de myriades d'anges, **D.ieu descendit sur le *Har Sinai*, accompagné par le tonnerre et les éclairs.** La révélation divine eut lieu dans l'obscurité, car Hachem savait que quarante jours plus tard, Ses enfants confectionneraient un veau d'or. Conformément au souhait des *Bnei Israël*, *Hachem* accepta d'énoncer Lui-même **les Dix Commandements. Les *Bnei Israël* entendirent la Voix Divine,** tandis que chacune des paroles prononcées par le Créateur venait s'inscrire dans le ciel en lettres de feu. Cette expérience spirituelle fut si intense, que les *Bnei Israël* s'évanouirent. Leur âme les avait quittés après chacun des deux premiers Commandements. Effrayés, et conscients de leur incapacité à recevoir directement la Parole Divine, ils supplièrent leur Maître Moché de servir d'intermédiaire. Ce à quoi il accéda.

Lors de l'énonciation des Dix Commandements, l'univers entier fut plongé dans le silence le plus total. Le monde vivait enfin l'événement pour lequel il avait été créé: **le Don de la Torah.**

Il est en effet écrit dans le Talmud que D.ieu "regarda la Torah et créa le Monde". Autrement dit, l'Univers a été créé dans le but d'y voir **appliquer la Sainte Torah.** Cette dernière correspond alors en quelque sorte au mode d'emploi du Monde dans lequel nous évoluons. Il est donc primordial de l'étudier et d'en connaître les règles, car ce n'est que de cette façon que nous pourrions réaliser le projet de la Création et nous épanouir.

Le premier des Dix Commandements est "*Je suis Hachem ton D.ieu qui t'ai fait sortir d'Egypte*".

Pourquoi Hachem évoque-t-il la sortie d'Egypte plutôt que la Création du Monde ? Car les *Bnei Israël* avaient vécu la **Sortie d'Egypte** et leur libération avait fait l'objet d'innombrables miracles. Hachem avait déployé de grands moyens pour affranchir son peuple de leur oppresseur. Cet événement leur parlait donc beaucoup plus que la Création du Monde.

L'ALLUMAGE des bougies



La veille de **Chavouot**, avant la tombée de la nuit, on procédera à l'allumage des bougies de la **fête de Chavouot** en récitant la bénédiction suivante.

בְּרוּךְ אַתָּה יְיָ אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם, אֲשֶׁר
קִדְּשָׁנוּ בְּמִצְוֹתָיו וְצִוָּנוּ לְהַדְלִיק נֵר שֶׁל יוֹם טוֹב

*“Baroukh Ata Ado.. Elo-Hénou Mèlèkh Haolam
Achèr Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou
Léhadlik Nèr Chel Yom Tov”*

Traduction : “Bénis sois-Tu, Hachem, notre D.ieu, Roi du Monde, qui nous a sanctifié par ses commandements et nous a ordonné d’allumer la lumière de la fête.”

Si la fête de Chavouot tombe un Chabbat, ce qui n’est pas le cas cette année, on dira :

בְּרוּךְ אַתָּה יְיָ אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם, אֲשֶׁר
קִדְּשָׁנוּ בְּמִצְוֹתָיו וְצִוָּנוּ לְהַדְלִיק נֵר שֶׁל שַׁבָּת
וְשֶׁל יוֹם טוֹב

Pour connaître l’heure d’allumage
des bougies cliquez ici



“Baroukh Ata Ado.. Elo-Hénou Mèlèkh Haolam Achèr Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Léhadlik Nèr Chel Chabbat vechel Yom Tov”

Traduction : “Bénis sois-Tu Hachem, notre D.ieu, Roi du Monde, qui nous a sanctifié par ses commandements et nous a ordonné d’allumer la lumière de Chabbat et de la fête”.



La plupart des décisionnaires recommandent de ne pas prononcer la bénédiction de “*Cheheyanou*”, car elle sera prononcée lors du **kiddouch de Chavouot**.

En dehors d’*Erets Israël*, où l’on fête deux jours de *Yom Tov*, on allumera également des bougies le deuxième soir de *Yom Tov*, une fois la nuit tombée, et à partir d’une flamme existante. (N’oubliez

pas d’allumer une bougie d’au moins 24 heures lorsque vous allumez vos bougies le premier soir de *Yom Tov*.)

Le deuxième soir, on ne prononcera pas la bénédiction de “*Cheheyanou*”.

LE KIDDOUCH de CHAVOUOT

Si Chavouot tombe Chabbat, ce qui n'est pas le cas cette année, **on commencera par dire :**

יום הששי. ויכלו השמים והארץ וכל צבאם. ויכל אלהים ביום השביעי
מלאכתו אשר עשה וישבת ביום השביעי מכל מלאכתו אשר עשה. ויברך
אלהים את יום השביעי ויקדש אתו כי בו שבת מכל מלאכתו אשר ברא
אלהים לעשות.

*Yom hachichi vayé'houlou hachamaïm véha-arétse vékhol tséva-am :
vayé'hale Elo-him bayom hachévii mélakhto achér assa, vaychbote bayom
hachévii mikol méla'hto achér assa vayévarékh Elo-him ète yom hachévii
vayikadèche oto ki vo chavat mikol mélakhto achér bara Elo-him la-assot:*

Traduction : (Ce fut la fin) du 6^e jour. Et furent terminés le ciel et la terre et toutes leurs armées. L'E-ternel finit au 7^e jour l'oeuvre qu'il avait faite et Il se reposa au 7^e jour de toute l'oeuvre qu'il avait faite. Et l'E-ternel bénit le 7^e jour et Il le sanctifia car en ce jour, Il se reposa de toute son oeuvre que l'E-ternel a créée et réalisée.

Si Chavouot tombe un jour de semaine, comme cette année, **on commencera ici:**

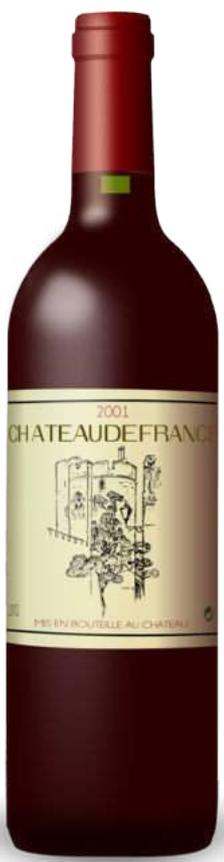
אלה מועדי ה' מקראי קדש, אשר תקראו אתם במועדם
סברי מרנן
ברוך אתה ה' אלהינו מלך העולם בורא פרי הגפן



ברוך אתה י-הוה אלהינו מלך העולם, אשר בחר בנו מכל עם ורוממנו מכל לשון וקדשנו במצותיו. ותתן לנו יהוה אלהינו באהבה (בשבת: שבתות למנוחה ו) מועדים לשמחה, חגים וזמנים לששון, את יום (בשבת: השבת הזה ואת יום) חג השבועות הזה, את יום טוב מקרא קדש הזה, זמן מתן תורתנו (בשבת: באהבה), מקרא קדש, זכר ליציאת מצרים. כי בנו בחרת ואותנו קדשת מכל העמים, (בשבת: ושבת) ומועדי קדשך (בשבת: באהבה וברצון), בשמחה ובששון הנחלתנו. ברוך אתה י-הוה, מקדש (בשבת: השבת ו) ישראל והזמנים

Elé Moâdé Ado-naï mikraé kodesh achér tikréou otam bémoâdam Savri maranane. (L'assemblée répond : Lé'haïm !)
Baroukh ata Ado-naï Elohénou mélekh haolame boré péri hagafen. (On répond: Amen)

**Baroukh ata Ado-naï Elohénou mélekh haolame achér ba'har banou mikol am véromémanou mikol lachon vékidéchanou bémitsvotave vatiténe lanou Ado-naï Elo-henou béa-hava (le jour du chabat, on ajoute: chabbatote limnou'ha ou) moadime lésim'ha, 'hagim ouzemanime les-sasôn ète yom (le chabat: hachabbat hazé vé-ète yom) 'hag hachavouot hazé, ète yom tov mikra kodéche hazé, zémane matan toraténou, béha-ava mikra kodéche zé'hér litsiat mitsraïm. Ki vanou va'harta véotanou kidachta mikol ha-amime (le chabat : véchabbat ou) moadé kodché'ha (le chabat : béahava ouvératsone) bésim'ha ouvsasone hin'haltanou :
Baroukh ata Ado-naï mékadéché hachabbat véisrael véazémanim.**



Traduction : Avec votre autorisation messieurs !
Bénis sois-Tu E-ternel notre D.ieu, Roi de l'univers, qui crée le fruit de la vigne.
Bénis sois-Tu Eternel notre D.ieu, Roi de l'univers, qui nous a choisi parmi tous les peuples, et nous a élevé au-dessus de toutes les langues et nous a sanctifié par ses commandements. Et Tu nous as donné, E-ternel notre D.ieu, avec amour (**le chabat** : les chabats pour le repos), des fêtes pour la joie, des célébrations et des périodes d'allégresse, le jour (**le chabat** : de ce chabat et du jour) de la fête de Chavouot, ce **yom tov** de convocation sacrée, moment du don de notre Torah , (avec amour) convocation de sainteté, en souvenir de la sortie d'Egypte. Car Tu nous as choisis et Tu nous a sanctifiés parmi tous les peuples (**le chabat** : et les chabat) et les fêtes sacrées (**le chabat** : avec amour et bienveillance) avec joie et allégresse Tu nous les as données en héritage.
Bénis sois-Tu E-ternel qui sanctifie (**le chabat** : le chabat) et Israël et les périodes de fête.

Si Chavouot tombe à la sortie de Chabbat, ce qui n'est pas le cas cette année, on ajoutera les deux bénédictions suivantes :

ברוך אתה י-הוה אלהינו מלך העולם, בורא מאורי האש
ברוך אתה י-הוה אלהינו מלך העולם המבדיל בין קדש לחל, בין אור לחשך, בין ישראל
לעמים, בין יום השביעי לששת ימי המעשה. בין קדשת שבת לקדשת יום טוב הבדלת, ואת
יום השביעי מששת ימי המעשה קדשת. הבדלת וקדשת את עמך ישראל בקדשתך
ברוך אתה י-הוה המבדיל בין קדש לקדש

Baroukh ata Ado-naï élo-henou mélékh haolame boré méoré haéch.

Puis: **Baroukh ata Ado-naï elo-enou mélékhe haolam hamavdil beyne kodéche lé'hole béyne or lé'hochékh. Béyne israel la-amime. Beyne yom hachévyi léchéchéte yémé hama-assé. Béyne kédouchat chabbat likdouchate yom tov hivdalta. Véaite yom hachévi-y michéchéte yémé hama-assé kidachta. Hivdalta vékidachta ète hamékha Israël bikdouchatékh. Baroukh ata Ado-naï hamavdil béyne kodéche lékodéche.**

Traduction : **Bénis sois-Tu E-ternel** notre D.ieu, Roi de l'univers, qui crée les lumières du feu.

Bénis sois Tu E-ternel notre D.ieu, Roi de l'univers, qui marque une séparation entre le sacré et le profane, entre la lumière et l'obscurité, entre le Peuple d'Israël et les autres nations, entre le 7ème jour et les six jours ouvrés de la semaine. Tu as fait une distinction entre la sainteté du Chabbat et la sainteté des jours de fête. Et Tu as sanctifié le 7ème jour au-dessus des six jours de la création. Tu as séparé et distingué ton peuple Israël grâce à Ta sainteté.

Bénis sois-Tu E-ternel qui distingue le Saint d'entre le Saint.

Le **kiddouch de Chavouot** s'achève avec la bénédiction de **Chehehyanou**:

ברוך אתה י-הוה אלהינו מלך העולם, שהחיינו וקימנו והגיענו לזמן הזה

"Baroukh ata Ado-naï Elo-henou mélékh haolam chéhé'hyanou vékiémanou vehiguanou lazman hazé."

Traduction : Bénis sois-Tu E-ternel, notre D.ieu, Roi de l'univers, qui nous a fait vivre, nous a soutenus et nous a permis d'arriver jusqu'à ce moment.



CALENDRIER

de CHAVOUOT 2025

La fête de Chavouot dure un jour en Erets Israël et deux jours en Diaspora.

Entrée de la fête de Chavouot 2025 : dimanche soir 1^{er} juin 2025 - 6 sivan 5785

Jérusalem	Tel Aviv	Haifa	Béer Chéva
18 h 59  	19 h 24  	19 h 25  	19 h 22  

Paris	Lyon	Marseille	Nice	Strasbourg
21 h 27  	21 h 05  	20 h 54  	20 h 47  	21 h 05  

Sortie de Chavouot en Israël : lundi 2 juin au soir

Jérusalem	Tel Aviv	Haifa	Béer Chéva
20 h 23  	20 h 25  	20 h 27  	20 h 23  

Allumage des bougies du 2^e jour de fête de Chavouot 2025 en France :
lundi 2 juin - 7 Sivan 5785

Paris	Lyon	Marseille	Nice	Strasbourg
22 h 51  	22 h 21  	22 h 06  	22 h 01  	22 h 27  

Sortie du 2^e jour de fête de Chavouot 2025 en France : mardi 3 juin au soir

Paris	Lyon	Marseille	Nice	Strasbourg
22 h 52  	22 h 22  	22 h 07  	22 h 02  	22 h 28  

TSIDKAT-ELIAOU,

au côté des plus démunis de Jérusalem
pour la fête de CHAVOUOT

A l'occasion de Chavouot,
AIDEZ-NOUS À SOUTENIR NOS FRÈRES DANS LE BESOIN ! 

Dans la *Parachat Itro* (19 - 2) , il est écrit" : " ויחן שם ישראל נגד ההר" : Et le peuple d'Israël campa face à la montagne."

Et Rachi d'expliquer" : באיש אחד בלב אחד : Comme un seul homme ,avec un seul coeur".

Avant le don de la Torah, une harmonie extraordinaire régnait entre les Bnei Israël. Chacun était attentif aux besoins de l'autre et se souciait du bien-être de son prochain. A tel point que le peuple d'Israël ne constituait plus qu'une seule et même personne aux yeux d'Hachem. Sans cette *A'hdout*, cette solidarité, les enfants d'Israël n'auraient pas été aptes à recevoir la Torah.



A l'approche des fêtes de Chavouot, nous devons, nous aussi, nous soucier du bien-être de nos frères qui vivent dans des conditions dramatiques. Participons à l'immense Mitsva de réjouir leurs cœurs et offrons leur la possibilité de passer Chavouot dans la dignité et l'allégresse.

Tsidkat-Eliaou, une association caritative reconnue par les grands Maîtres de ce monde.

L'association de 'Hessed et Tsedaka Tsidkat-Eliaou est soutenue et recommandée par les *Gaonim*, *Tsadikim* et *Rabbanim* de France et d'Israël. Elle est accréditée



ditée et reconnue par les ministères. L'**association Tsidkat Eliaou** ne bénéficie d'aucune aide gouvernementale et les dons représentent la source unique de financement pour **combattre la précarité**. C'est donc grâce à votre soutien et à votre générosité que nous pouvons assurer, jour après jour, une pérennité à nos activités de Tsedaka. Sachez que vos dons représentent une participation active à nos actions, car les demandes sont de plus en plus nombreuses. Nous vous en sommes très reconnaissants. Merci !

Soyez bénis depuis Jérusalem le jour de Chavouot

SOUTENUE PAR LES GRANDS RABBINS DE FRANCE ET D'ISRAËL



Tous les donateurs seront bénis ב"ס"ד le **jour de Chavouot** à l'ouverture de l'ARCHE SAINTE, avant la lecture de la TORAH dans la synagogue "BABA SALÉ" de Jérusalem. Ce haut lieu de prières porte le nom de nos grands et saints vénérés RABBI YAACOV ABI'HSSIRA zatsal & RABBI ISRAEL ABI'HSSIRA "SIDNA BABA SALÉ "zatsal. Avec la certitude que grâce à leur ZEKHOUT (mérite), il



vous sera accordé toutes les faveurs célestes, pour une année illuminée de joies, de bonheur et de prospérité ! AMEN.

**FAIRE UN DON
CLIQUEZ-ICI**





tsidkat Eliaou

DEPUIS PLUS DE 29 ANS TSIDKAT-ELIAOU COMBAT LA PRÉCARITÉ AU QUOTIDIEN À JÉRUSALEM.
ASSOCIATION OFFICIELLE SOUTENUE PAR LES GRANDS RABBINS DE FRANCE ET D'ISRAËL.

POUR FAIRE VOTRE DON VIA NOTRE SITE - PAIEMENT SÉCURISÉ

RENDEZ-VOUS SUR TSIDKAT-ELIAOU.ORG EN CLIQUANT ICI



**VOUS RECEVREZ VOTRE REÇU CERFA PAR EMAIL
EN RETOUR EN QUELQUES MINUTES.**

UN REÇU ART 46 SERA DÉLIVRÉ POUR ISRAËL = RÉDUCTION D'IMPÔTS DE 35 % DU DON.

FRANCE

PAR VIREMENT BANCAIRE :

IBAN : FR76 3000 4024 7800 0108 3788 213
BIC : BNPAFRPPMEE BÉNÉFICIAIRE : ASTEM

PAR CHÈQUE :

Établir le chèque à l'ordre de ASTEM, adresser à:
ASTEM (enveloppe non affranchie)
Autorisation 71541
06179 NICE ST BARTHELEMY CEDEX 2

66%
CERFA

35%
ART46

ISRAËL

PAR VIREMENT BANCAIRE :

IBAN: IL 160 31012 0000000 925942 - CODE SWIFT : FIRBILIT XXX
First International Bank
BÉNÉFICIAIRE : TSIDKAT-ELIAOU

PAR CHÈQUE :

Établir le chèque à l'ordre de TSIDKAT ELIAOU
Adressez à : Tsidkat-Eliaou POBOX 39151
Jérusalem 9139101 ISRAËL

FRANCE (appel gratuit): 01 77 47 82 60 - ISRAËL (appel gratuit): 1 800 260 360



DON EXPRESS SÉCURISÉ **PAYPAL**
<https://www.tsidkat-eliaou.org/bouton-paypal-tsidkat-eliaou>



DISSERTATION HOMILETIQUE SUR LE DECALOGUE

Récitée dans les Synagogues d'Algérie le premier jour de Chavouot



HOMÉLIE SUR LES DIX COMMANDEMENTS

Œuvre de Rabbi Saadia Gaôn zatsal

SAVANT TALMUDISTE ET POÈTE DU X^{ème} SIÈCLE

TRADUITE DE L'ARABE EN FRANÇAIS

D'APRÈS TROIS MANUSCRITS DU TEXTE ORIGINAL

PAR

RABBI ISAAC MORALI ל"ט

Rabbin et Directeur Honoraire du Talmud Torah d'Alger

A la mémoire de tous les Grands-Rabbins et Rabbins d'Algérie
A la mémoire de notre Vénéré et Saint Père Hagaon Hatsadik Rabbi Nissim Amsellem zatsal
de Béni-Ounif, disciple et beau-frère du vénéré Admour Sidna Baba Salé de mémoire bénie
qui perpétua cette tradition (la lecture de cette dissertation) dans toutes les synagogues où il
officia en Algérie et en France.

HOMÉLIE SUR LES DIX COMMANDEMENTS

PRÉAMBULE :

Lorsque le Souverain Créateur promulgua Ses Dix Commandements, Sa Voix retentissante ébranla l'Univers entier. Le tonnerre gronda, le feu et les flammes embrasèrent l'espace, les nuages furent déchirés par la fulgurante lueur des éclairs. Les anges furent saisis d'épouvante, les cieus tressaillirent, la terre trembla, les montagnes vacillèrent, les vagues s'arrêtèrent brusquement au milieu des mers, les fleuves se détournèrent de leurs cours. Le soleil, la lune et les étoiles suspendirent leurs mouvements. Les palais s'écroulèrent ; les bêtes fauves et les animaux domestiques furent frappés de terreur. La voix du Très Haut simultanément exprimée en soixante-dix langues fendit successivement les Sept Cieus et embauma l'atmosphère des plus suaves parfums qui s'exhalent du Paradis : tels que ceux du musc, de l'ambre, du camphre, du bois d'aloès et de meilleures plantes aromatiques, tandis qu'une éblouissante lumière inondait le monde de ses rayons.

Dès que les sons puissants de la parole divine furent perçus, l'Unité absolue de l'Etre Suprême fut solennellement proclamée, ainsi qu'il est écrit dans la sainte et vraie Torah.

Avant de développer ces Commandements, il est de notre devoir de consacrer les premières expressions de notre bouche et les premiers mots de notre langue à la louange et à la glorification de notre Maître l'Eternel, qui créa le monde en disant : « Sois ! » et il fut, qui étendit les cieus par sa seule parole et appela le néant à l'existence.

« Je suis le premier, je suis le dernier, nous dit-il, par l'organe du prophète Isaïe (que la paix soit sur lui !) Hors moi, point de Dieu. » Ma Majesté réside dans les cieus, et Ma force se manifeste au-dessous et au-dessus des eaux. Je suis l'Eternel qui a choisi les fils d'Israël parmi toutes les nations ; Je les ai appelés « mes élus ». Je les ai fait transporter sur des ailes d'aigles, Je les ai dirigés vers le Mont-Sinaï,



Je les ai dotés de Mes Lois, Je les ai distingués des autres peuples. C'est pour cela que nous devons glorifier et exalter notre Dieu, qui nous a fait sortir de l'Egypte, et nous a affranchis de la servitude de Pharaon ; qui a précipité nos ennemis dans les flots de la Mer Rouge ; qui nous a conduits au pied du Mont-Sinaï ; qui nous a nourris de manne et de cailles ; qui nous a attribué la prééminence religieuse sur l'humanité et nous a gratifiés de sa Torah et de ses Commandements.

Que l'Eternel, D.ieu de nos pères, nous multiplie mille fois plus que nous sommes et qu'Il nous bénisse suivant cette promesse qu'Il a faite :

ה אלהי אבותיכם יוסף עליכם ככם אלף פעמים ויברך אתכם כאשר-דכ לכסר



LE PREMIER COMMANDEMENT

Le Premier Commandement, émanant du Maître de l'Univers, révélait une vérité incontestable, base fondamentale de la Torah et de l'alliance perpétuelle que D.ieu promet d'instituer avec toutes les générations de Son Peuple.

Ce dogme apparaissait en lettres flamboyantes qui, après avoir plané dans les hauteurs célestes et évolué dans les airs autour du Mont Sinaï, allaient se fixer sur les Tables de la Loi, pendant que la Voix Divine, claire, harmonieuse et d'une incomparable sonorité, dominant le bruit du tonnerre et de la tempête, environnait le Peuple et l'exhortait merveilleusement en ces termes : **O enfants d'Israël ! Je suis l'Eternel, qui vous a fait sortir d'Egypte, d'une maison d'esclavage.**

Je suis l'Eternel Suprême qui a créé la mer et qui lui a ordonné de se dessécher (pour vous y frayer un passage), J'y ai fait noyer Pharaon et son armée. Je suis Un par excellence ; par Ma Splendeur et Ma Sagesse, J'ai étendu et affermi les cieux, seul, sans être secondé par un ministre, ni par un conseiller quelconque. Je suis le Roi des Rois, et Je n'ai point de rival ; c'est Moi seul qui fais mourir et qui fais vivre. J'abaisse la demeure de l'orgueilleux et Je l'avilis ; J'élève



ou J'humilie ceux que Je veux. J'accorde le bonheur à mes fidèles serviteurs et Je leur procure une subsistance quotidiennement renouvelée.

Je possède les trésors du froid, de la grêle, de la neige, de la gelée, du tonnerre, des éclairs et du vent violent et impétueux. J'ai fait tenir les cieux sans colonnes ; J'ai fermement établi les assises de la terre, comme si elles reposaient sur de solides piliers. Par Ma seule parole, du néant J'ai tiré l'existence ; Ma volonté n'a jamais été contrariée ; elle est immuable.

Je frappe de démence les savants et J'annihile leurs projets ; J'éloigne ceux qui sont proches et Je rapproche ceux qui sont loin.

Je fais jaillir l'eau des rochers les plus durs et dans les lieux les plus arides. Je fais germer de la terre les graines qu'on y a déposées et J'en fais surgir une abondante moisson. Si Je jette un regard sur le monde, Je le fais trembler. Il se trouve plongé dans de profondes ténèbres, dès que J'éclipse le soleil. Ce n'est pas la faute des hommes que parfois Je prive la terre de la pluie ; néanmoins Je m'empresse de la lui accorder de nouveau, dès que ceux-ci me la réclament par des prières et des louanges. Sachez que J'en compte toutes les gouttes et qu'un ange gardien préposé par Moi a la charge de les distribuer ou de les retenir, selon Ma volonté. Une fois descendue du ciel, la pluie n'y retourne pas avant d'avoir fertilisé les champs auxquels Je l'ai destinée. C'est à Moi Seul que conviennent la souveraineté, la grandeur, les hommages, la prière et la louange. Je suis Un par excellence, Fort et Puissant, Je dévoile les mystères et rien n'échappe à Ma vue. Nul ne peut être comparé à Moi. Ma gloire brille dans les sphères les plus hautes et je sonde les profondeurs du cœur. Je suis l'Eternel qui recouvre la terre d'une fraîche verdure, qui la revêt de céréales, d'herbes et d'une flore superbe. Je lui fais produire pour mes serviteurs de beaux et succulents fruits. J'ai assigné à la mer une infranchissable limite de sable. Je change les temps et les époques, et les astres accomplissent leurs révolutions avec une parfaite régularité. J'appauvris le riche et enrichis abondamment le pauvre. Je suis le Tout-Puissant, le Très-Haut, le Sublime ; Ma Splendeur n'a point d'égale, rien ne peut ressembler à Ma Divine Majesté.

La glorification, la magnificence ne siéent qu'à Moi, ainsi qu'il est



écrit dans le Livre de la Révélation : « Ecoute, o Israël ! L'Eternel est Notre Dieu, l'Eternel est Un », et sans second ; il n'y a pas d'Unité semblable à La Sienne.



LE 2ÈME COMMANDEMENT

Le deuxième commandement apparaissait en lettres flamboyantes, tournoyant dans les hauteurs célestes, pendant que La Voix Divine environnait le peuple et l'exhortait en ces termes : **O fils d'Israël ! N'ayez point d'autre Dieu que Moi, ne vous faites point d'idole !**

Ne me changez pas contre un autre, ne m'attribuez aucune figure. Ne me comparez à rien, ne me représentez pas d'après votre imagination. Adressez-Moi vos louanges et rendez hommage à Mon Nom. Je suis le Tout-Puissant, le Majestueux ; Mes merveilles sont impénétrables et le mystère de Mon existence est insondable.

Je conserve Ma bonté pour toutes les générations, car Je suis Le Miséricordieux, Le Bienveillant. Gardez-vous bien de me substituer une idole ou de me représenter sous une forme quelconque. Ne vous prosternez point follement ou aveuglement devant le soleil, ni devant les étoiles du firmament et ses diverses constellations ; car ils ont tous été comme vous créés par Moi.

Je suis l'Eternel, à Moi seul appartient la grandeur, la puissance et tous les êtres ; Mes décrets sont irrévocables. N'adorez point d'autres dieux que Moi, qu'ils soient sculptés en or, en argent, en bois ou en pierre ; car ils sont l'œuvre de la main d'hommes insensés. Ils ont une bouche et ne parlent pas ; des yeux et ne voient pas ; des oreilles et n'entendent pas ; des mains et ne touchent pas ; des pieds et ne marchent pas. Puissent leur ressembler ceux qui les façonnent, de même que ceux qui se confient à eux.

O fils d'Israël ! O mes Elus ! O mes biens aimés !

Je suis l'Eternel, l'Auteur de l'Univers. J'ai créé les planètes et les brillants corps célestes : ne les craignez pas et ne leur rendez pas



hommage, car Je suis un D.ieu jaloux, punissant sévèrement ceux qui s'écartent de Mes commandements ; mais je suis clément et bienveillant pour ceux de mes élus qui observent Mes Lois, fidèlement et sincèrement.

Je serai leur témoin au jour du jugement dernier. Je punis les iniquités des pères dans les enfants, jusqu'à la troisième et la quatrième génération, si ceux-ci m'offensent ; mais aussi J'étends Ma bienveillance à la millième, pour ceux qui m'aiment et observent mes préceptes.



LE 3ÈME COMMANDEMENT

Le troisième commandement apparaissait en lettres flamboyantes, tournoyant dans les hauteurs célestes pendant que la Voix Divine environnait le peuple et l'exhortait en ces termes : **O enfants d'Israël ! Gardez- vous bien de jurer en vain par Son Nom, ni de le proférer à l'appui d'un mensonge.** Si vous prêtez serment, persévérez dans vos attestations, jusqu'à ce que la vérité éclate manifestement. Que votre serment soit exempt de défaut et de vice ; que votre témoignage soit sincère et irréfutable. Ne prononcez le nom de D.ieu que dans un cas indubitable. Sachez que celui qui profère irrévérencieusement sera perpétuellement puni par Moi ; car le parjure cause la ruine des maisons et la destruction des monuments, dessèche les plantes, arrête les pluies bienfaisantes, procure de graves maladies et des souffrances à celui qui le commet, transforme une terre fertile en une terre inculte.

Ecoutez ce que l'Eternel dit à ce sujet : « J'ai donné libre cours à la malédiction, pour qu'elle pénètre dans la maison du voleur et dans la maison de celui qui jure faussement par Mon Nom ; elle élira domicile au milieu de sa demeure et la ruinera avec sa charpente et ses pierres. »

Gardez-vous du faux serment et du faux témoignage, car je châtie



sévèrement le parjure. Je récompense, au contraire, celui qui s'abstient de prêter par Mon Nom serment faux, vain et mensonger ; qui n'habitue pas sa langue à tenir des propos indécents ni à mentir ; qui révère le Nom de son Maître Suprême et qui le craint ; qui ne prononce ce Nom Auguste et Tout-Puissant que sincèrement et sans arrière-pensée ; qui ne dit toujours que la vérité et qui prouve que la crainte de D.ieu lui est constamment présente. Ainsi Idris prononça Mon Nom, et Je l'ai élevé au-dessus de la voute éthérée ; Noé en fit de même, et les eaux du déluge l'épargnèrent ; Abraham le proféra aussi, et Je l'ai sauvé du feu de la fournaise ; Issac l'invoqua à son tour, au moment de son sacrifice, et Je l'ai racheté par un bélier ; Jacob l'exprima ensuite pendant qu'il luttait avec l'ange. Par ce Nom J'ai préservé Joseph de la tentation de la femme de Poutiphar. Par ce Nom, Moïse put tuer l'Egyptien, métamorphoser son bâton en serpent et lui faire reprendre ensuite sa forme primitive. Par Ce Nom invoqué ensuite par le Prophète, J'ai divisé la Mer Rouge en douze sentiers, un sentier pour le passage de chaque tribu. Par Ce Nom, J'ai arrêté le soleil sur la prière de Josué, afin de permettre à celui-ci d'exterminer ses ennemis. Par Ce Nom, Jonas demanda Mon secours, pendant qu'il était dans les entrailles du cétaqué et Je l'en ai retiré. Par Ce Nom, enfin, les malades guérissent, les aveugles recouvrent la vue, les morts sont rappelés à la vie et les affligés trouvent la consolation reconfortante.

Je suis le Premier de tous les premiers, et l'Eternité ne sied qu'à moi seul.

Je suis l'Etre Suprême dont l'existence n'aura pas de fin ; Je suis le Tout Puissant et Je ne laisse pas impuni celui qui invoque Mon Nom pour le mensonge.





LE 4ÈME COMMANDEMENT

Le quatrième commandement apparaissait en lettres flamboyantes, tournoyant dans les hauteurs célestes pendant que la Voix Divine environnait le Peuple et l'exhortait en ces termes : **O Fils d'Israël ! « Souviens-toi du jour du Chabbat pour le sanctifier. Durant six jours tu travailleras et tu t'occuperas de toutes tes affaires ; mais le septième jour sera un jour de repos consacré à l'Eternel ton D.ieu ; tu n'y feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton esclave mâle ou femelle, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes murs, afin qu'ils se reposent comme toi. Car en six jours, l'Eternel a créé le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils renferment, et Il s'est reposé le septième jour dans lequel Il occupa Son Trône ; c'est pourquoi l'Eternel a béni le jour du Chabbat et l'a sanctifié. »**

O enfants d'Israël ! Observez le Chabbat, honorez-le, vénérez-le, révérez-le, choyez-le, faites-le respecter, glorifiez-le, embellissez-le, aimez-le, purifiez-le, couronnez-le, parez-le, sacrez-le roi, portez-le en triomphe, ennoblissez-le, chérissez-le, préférez-le, affectionnez-le, sanctifiez-le, fixez-le, illustrez-le, conservez-le fermement.

O enfants d'Israël ! O mes Elus ! O mes Saints ! Souvenez-vous des vingt merveilles que J'ai créées dans le monde, et dont Je n'ai préféré que les septièmes, en l'honneur du Chabbat. J'ai créé sept cieus, et Je n'ai attribué la suprématie qu'au septième, qui se nomme « Araboth », où réside Ma Divine Majesté. J'ai créé sept mers, et Je n'ai choisi que la septième qui est la Mer Rouge, où J'ai accompli des miracles aux yeux de Mon Peuple. J'ai créé sept planètes, et J'ai accordé la supériorité sur les autres à la septième, le soleil qui par sa lumière puissante éclaire l'univers entier ; J'ai appelé Abraham Mon bien aimé et Moïse, Mon fidèle serviteur. J'ai créé le monde en six jours, et c'est le septième seulement que J'ai occupé Mon Trône. J'ai aussi écrit dans Mon livre : « Vous compterez sept fois sept années, c'est-à-dire quarante-neuf années, et la cinquantième sera une année de jubilé, une année où le maître renverra ses esclaves des deux sexes, une année où chacun rentrera dans ses possessions, où le serf sera entièrement libre. J'ai, d'autre part, écrit dans ce même livre : « Vous



comptez sept semaines, c'est-à-dire quarante-neuf jours, et vous sanctifierez le cinquantième qui est celui que J'ai consacré à la promulgation de Ma Loi. J'ai élevé David à la dignité royale, lui qui était le septième des patriarches, et Je lui ai promis que de sa postérité surgiraient sept souverains qui règneront dans l'avenir, et dont le plus illustre sera le Messie surnommé « Innone », lequel sera aussi le septième monarque. Et, bien que J'ai donné préférence à tous ces septièmes énumérés, j'accorde néanmoins la priorité au Chabbat qui est le septième jour de la semaine. Je l'ai appelé le jour de la paix, le jour de la foi, le jour de la bénédiction, le jour de la vénération, le jour de la confiance, le jour de la quiétude, le jour de la gloire, le jour de la splendeur, le jour de la beauté, le jour de la pureté, le jour du bonheur, le jour de la grandeur, le jour de l'ornement, le jour de la sainteté, le jour de la propreté, le jour de la prospérité, le jour de la magnificence, le jour de la préférence, le jour de la charité, le jour de l'étude, le jour de l'élévation, le jour de l'illustration, le jour de la conservation, le jour par lequel J'ai achevé la création du monde, le jour où même les damnés de l'enfer jouissent du repos. O Enfants d'Israël ! Honorez le Chabbat, revêtez en ce jour vos plus beaux habits ; buvez et mangez bien ; soyez charitables envers les malheureux et, généreusement, faites-leur partager vos repas, afin qu'ils se réjouissent avec vous. En retour, Je vous épargnerai toute calamité, Je vous préserverai de tout malheur, vous, ainsi que tous ceux de vos descendants qui se distingueront par leurs bonnes œuvres.

Car le Chabbat est le symbole de l'alliance perpétuelle conclue sous la foi du serment entre vous et Moi ; c'est pourquoi l'Eternel a béni ce jour et l'a sanctifié.





LE 5ÈME COMMANDEMENT

Le cinquième commandement apparaissait en lettres flamboyantes, tournoyant dans les hauteurs célestes pendant que la Voix Divine environnait le peuple et l'exhortait en ces termes : **O enfants d'Israël, honorez vos parents et gardez-vous bien de transgresser le précepte de la piété filiale que je vous ai imposée ; car l'honneur de vos parents doit être identique au mien ; leur vénération semblable à la mienne ; leur obéissance égale à celle qui m'est due. Saches, ô fils de l'homme ! Que nous sommes associés à trois pour te former : Moi l'Eternel, ton père et ta mère.**

Tu dois à ton père ces dix organes : les os, les nerfs, la moelle épinière, le blanc des yeux, l'encéphale, les ongles, les dents canines, les molaires, les intestins et la graisse.

De ta mère tu tiens les dix suivants : la chair, le sang, les poumons, le cœur, le foie, le fiel, la rate, le noir des yeux, le coloris rouge des lèvres et des cheveux. Et de Moi, l'Etre suprême, tu as reçu la vie, l'âme, l'intelligence, la sagesse, la parole, la vue, la force, l'odorat, le contentement et les biens. Puisque J'ai fait participer tes parents à ta création, ô mon fils, ne les contredit pas, que leurs propos soient justes ou erronés ; ne t'assieds pas à leurs places, ni en leur présence, ni en leur absence ; car J'ai assimilé leur honneur, leur obéissance et leur vénération aux Miens. Ne les regarde donc pas d'un œil défavorable ; accomplis leurs désirs ; ajoutes foi à leurs paroles ; écoutes docilement leurs remontrances et gardes toi de les offenser.

Je t'ai ordonné de respecter tes parents en raison des vingt organes de ton corps à la formation desquels ils ont contribué. Demeures auprès d'eux et lèves-toi devant eux ; livres-toi, s'il le faut, à un travail servile, afin de pourvoir à leur entretien. Ne te permets pas de témoigner contre eux et acceptes volontiers leur témoignage contre toi.

Les Dix Commandements que je t'ai prescrit, c'est-à-dire : la reconnaissance de ma Divinité, la défense d'adorer les idoles, de faire un parjure, de profaner le jour de Sabbat, de tuer, de commettre un adultère, de voler, de porter un faux témoignage, de convoiter le bien d'autrui, de ces Dix Commandements, celui de la piété filiale est plus important.



Le Sage Salomon, fils de David (que la paix soit sur lui !) a dit: « Tout enfant qui ne respecte pas ses parents et qui les méprise, puissent ses yeux être arrachés par les aigles et dévorés par les oiseaux de proie. »

« O mon fils, dit encore ce sage, vénère tes parents de toutes tes forces et empresse-toi d'accomplir leurs ordres ; par cela tu t'assureras une longue et heureuse vie. » Et tel que tu t'es comporté envers ceux qui t'ont mis au monde, telle sera la conduite de tes enfants à ton égard.

En honorant tes parents, tes jours se prolongeront sur la terre que l'Eternel ton Dieu t'accordera.



LE 6ÈME COMMANDEMENT

Le sixième commandement apparaissait en lettres flamboyantes, tournoyant dans les hauteurs célestes pendant que la voix divine environnait le peuple et l'exhortait en ces termes : **O enfants d'Israël ! Ne tuez personne injustement, sans raison ; ne versez pas le sang d'un innocent. Ne soyez ni les instigateurs, ni les agents du meurtre ; n'ayez aucun rapport, aucune relation avec les assassins ; ne permettez à aucun d'eux d'élire domicile parmi vous.**

Sachez que l'homicide détermine l'exil et la famine. O enfants d'Israël ! Gardez-vous bien d'un tel forfait que l'Eternel, Grand et Puissant, a rigoureusement défendu. Je poursuivrai celui qui aura tué la personne à qui J'ai confié l'âme et Je vengerai le sang de l'innocent ; car J'ai créé l'homme à mon image, Je l'ai fait au moule divin et Mes mains l'ont façonné. Comment donc, oses-tu détruire et exterminer sans pitié celui que J'ai si merveilleusement formé dans le sein de sa mère ! Comment, ô mon fils, te permets-tu de faire périr un être que tu n'as pas créé et que tu es incapable de ressusciter ! Pourquoi en hâtes-tu la fin avant le terme que Je lui ai assigné, et lui retranches-tu la vie prématurément ? Loin de toi l'homicide et l'effusion du sang humain ! L'Eternel a seul le droit



de réclamer l'âme qu'Il a créée ; quant à toi, tu ne peux supprimer l'existence d'un individu qui n'est pas ton œuvre ; le meurtre est un crime impardonnable.

Mais si tu te montres compatissant à l'égard d'un de tes semblables qui implore ton secours, tu prouveras que tu crains D.ieu qui, en retour, t'exaucera lorsque tu l'invoqueras car Il est Miséricordieux. L'assassin, au contraire, renie l'Etre Suprême qui l'a créé, et pour cela son crime est ineffaçable. Partout où il ira, la terreur le saisira ; partout, il tremblera d'épouvante. Son forfait rejaillira sur tous ses descendants et sur tout ce qui lui appartiendra ; les cieux le maudiront, la terre le rejettera, les vallées témoigneront contre lui. Gardez-vous bien donc de tuer et de verser le sang humain.

O mon fils ! Crains D.ieu et prends soin de ton âme, afin de pouvoir, après une belle vieillesse, te trouver réuni avec les Saints et les Justes, car Je suis l'Eternel, Clément et Miséricordieux.



LE 7ÈME COMMANDEMENT

Le septième commandement apparaissait en lettres flamboyantes, tournoyant dans les hauteurs célestes, pendant que la Voix Divine environnait le peuple et l'exhortait en ces termes : **O enfants d'Israël ! Ne commettez point d'adultère, et ne vous adonnez pas à la débauche. N'ayez aucun rapport, aucune relation avec les gens de mœurs dépravées, afin que vos enfants après vous ne soient pas pervertis ; car le péché de la fornication détermine l'exil et la famine.** O fils d'Israël ! Gardez-vous bien de l'incontinence ; loin de vous l'adultère qui occasionne la misère et les jours de détresse. Repoussez les sottises envies, les désirs d'un court instant, qui irritent l'Eternel, entraînent la ruine de celui qui les recherche et la perte de celui qui s'y livre. Eloignez-vous en, observez toujours la Loi que Je vous ai donné et contentez-vous de ce que Je vous ai permis. Le vice dégrade la personne qui y persévère, lui retire l'estime dont il jouit auprès de ses concitoyens et dévoile ses secrets. Mais celui qui s'en préserve sera en retour, préservé par D.ieu de tous les maux.



O mon fils ! Réfléchis bien à cela ; dompte tes passions, consacre tes pensées au Très Haut. Que l'épouse que l'Eternel t'a accordé te suffise ; Il te bénira en augmentant ta famille ; des sources de bonheur jailliront dans ta demeure et tes greniers regorgeront d'abondance. Crains D.ieu, gardes toi bien de commettre un inceste, et la prospérité s'installera chez toi. Saches que le Tout Puissant t'agrèera si tu ne succombes pas aux tentations du maudit démon ; car les plus terribles fléaux fondent sur celui qui commet l'odieux péché de l'adultère.

O égaré ! Évite les regards de la courtisane dont les sentiers conduisent à la mort, évite de la poursuivre ; qu'aucune relation n'existe entre elle et toi ; ne recherche point son amitié ; fuis-la de toutes tes forces.

Tu seras vraiment habile et intelligent si tu parviens à y échapper. Gardes-toi bien de cette femme impudique et de ses artifices. Dès qu'elle désire quelqu'un, elle lui tend ses filets, jusqu'à ce que, fatalement, il soit pris au piège. Ecartes-toi de son habitation ; n'essaie pas de t'approcher de sa porte ; car elle te séduirait par ses paroles mielleuses, te tromperait par le charme de son langage, et t'abreuverait de ses eaux. C'est pourquoi je te recommande de t'en éloigner ; car ses chemins conduisent à la perdition, ses sentiers aboutissent à la mort. Aie donc soin de ne point suivre les traces de ses pas ; si tu deviens sa proie, tu es dès lors inévitablement perdu ; mais si tu ne tombes pas entre ses mains, tu peux te vanter d'avoir échappé au trépas. C'est au seuil de sa porte qu'elle se tient ; de là, elle lance son regard perçant sur le jeune homme qu'elle veut attirer et l'entraîne dans la voie du mal.

Il existe dans le monde dix choses dont l'une est plus forte que l'autre : la pierre dure est brisée par le fer ; le fer résistant est ramolli par le feu ; le feu ardent est éteint par l'eau ; l'eau est bien redoutable, mais le nuage la contient ; le lourd nuage, est chassé par le vent ; le vent le plus impétueux est supporté par la terre ; la terre est puissante mais l'homme l'est davantage ; l'homme est robuste ,mais il est vaincu par le chagrin ; le chagrin le plus amer est dissipé par le vin ; le vin quoique fort est inférieur au sommeil ; le sommeil le plus profond est bien moindre que la mort ; la mort est terrible mais la femme voluptueuse les surpasse tous. C'est



d'elle que le sage Salomon fils de David (que la paix soit sur lui) a dit : « ce que je trouve de plus amer que la mort, c'est la femme dont le cœur n'est que guet-apens et pièges ». La trame de ses filets est beaucoup plus ferme que celle des rets ordinaires. Elle mange, s'essuie la bouche et dit : « Je n'ai rien mangé ! » elle satisfait ses appétits et dit : « Je n'ai point fait de mal ! ». Ses manières d'agir sont analogues à celles du navire dans la mer, de l'aigle dans les airs, du serpent sur le rocher ; car de même que faute de traces, le passage de ces derniers ne peut être soupçonné, de même l'infidélité conjugale de cette maudite femme échappe à toute investigation.

« Peut-on attiser du feu dans son sein, a dit encore le Sage de la Bible, sans que les vêtements soient consumés ? »

« Un oiseau serait-il pris sans piège ? », « Deux hommes marchent-ils ensemble, s'ils ne sont pas entendus d'avance ? », « Le lion rugit-il (dans la forêt) s'il ne tient une proie ? », « Un peuple est-il frappé d'un malheur si ce n'est à cause de ses propres fautes ? »

Celui qui se livre aux plaisirs illicites et qui s'adonne au vice, verra ses secrets découverts, sera réduit à l'indigence et ses forces l'abandonneront. Attaché à l'iniquité, il finira par perdre complètement la foi.

En considérant les dix choses énumérées ci-dessus, nous avons remarqué que la femme aux mœurs dépravées en était la plus terrible.

C'est pourquoi mon fils, confies-toi en Dieu et il te réservera d'elle et de toute autre séduction.





LE 8ÈME COMMANDEMENT

Le huitième commandement apparaissait en lettres flamboyantes, tournoyant dans les hauteurs célestes pendant que la voix divine environnait le peuple et l'exhortait en ces termes : **O enfants d'Israël ! « Ne dérobez point ! » N'ayez aucun rapport, ni aucune relation avec les voleurs ; car le larcin est cause que les nuages se dissipent pour ne pas donner de pluie. O enfants d'Israël ! Gardez-vous bien du vol ! Eloignez-vous du chemin de l'oisiveté et ne convoitez point ce qui ne vous appartient pas.**

Saches, ô homme ! Qu'en te créant dans le sein de ta mère, Je me suis déjà préoccupé de ta subsistance. Du haut de mon trône, Je te donnai l'ordre de quitter ce lieu, lorsque tu atteignis le terme des jours et des mois que Je t'y avais fixé, et Je te recommandais d'être honnête et de reconnaître ma Toute-Puissance.

Je suis l'Eternel qui t'a délivré de l'étroitesse des entrailles et de l'obscurité du sein maternel. O mon fils ! Ne commets point de vol ; car J'ai assuré ton existence et pourvu à tes besoins. Quand ton heure aura sonné, il ne restera plus rien des biens que tu auras amassés, qu'ils aient été nombreux ou non, pas même la valeur d'un grain de sésame. Contentes-toi donc de ce que l'Eternel t'a accordé.

« Tu ne peux récolter, a dit un sage, la moisson dont la semence ne t'appartenait pas. Soit satisfait de ce que tu as acquis loyalement et il te sera profitable. »

« Comment a dit aussi Salomon, fils de David (que la paix soit sur lui !) Comment veux-tu jouir de ce monde, alors que ta vie est de courte durée ! »

Donc, mon fils, considère-toi comme un mercenaire ; recouvres-toi de nattes ; nourris-toi de son et empêches-toi de dérober peu ou beaucoup. Ne vole point le riche, sous prétexte que cela ne peut lui faire de tort, et encore moins le pauvre, dont tu augmenterais la misère. Ne t'avilis pas, ne déshonores pas tes amis, évite d'être l'opprobre de ta famille et de ton pays. Si l'on te dit : « Comment tu n'as rien en main ! » endure cette souffrance plutôt que de t'exposer



à la honte, toi et les tiens. Efforce-toi de ne pas te rendre vil et méprisable aux yeux de tes amis qui t'entourent comme une auréole, donc l'éclat s'obscurcirait si tu agis mal.

Akhan, descendant de Zérah, chef de la tribu de Juda, s'était rendu coupable de larcin ; pour cela il fut lapidé aussitôt et recouvert lui, ainsi que les objets dérobés, d'un grand monceau de pierre.

Eloignez-vous donc du vol et écarterez-vous du vice.

Je comblerai de bonheur l'homme droit et intelligent qui se contente du peu qu'il a acquis honnêtement.



LE 9ÈME COMMANDEMENT

Le neuvième commandement apparaissait en lettres flamboyantes, tournoyant dans les hauteurs célestes pendant que la voix divine environnait le peuple et l'exhortait en ces termes : **O enfants d'Israël ! Ne portez pas de faux témoignages ! Interdisez aux parjures de s'installer au milieu de vous, car par leur faute, les bêtes féroces dévastent la terre. Ecarterez-vous du chemin de la fausseté et de la turpitude.** Ne causez pas la mort d'un innocent en disant : « Mais nous ne lui avons fait aucun mal ! » alors que vous le tuez sans épée, que vous lui percez le cœur sans lance et que vous lui faites rendre l'âme avant le terme de son existence. C'est un triple homicide que vous commettez et qui vous privera de votre part à la vie future. Gardes toi, insensé ! De faire un faux témoignage ; car l'Eternel t'en punira ici-bas et dans l'autre monde. Ce crime annihile toute croyance religieuse et, au jugement dernier, c'est par là que commencera l'examen de tes actes. O mon fils ! N'affirmes que ce dont tu es sûr ; crains Dieu, et saches que le parjure déshonore celui qui le perpète et le rend méprisable.

Ce que nous venons d'exprimer au sujet des faux témoins qui seront privés de la béatitude de l'autre vie est confirmé par le verset suivant : « Maudit soit celui qui frappe son prochain en secret ». Relativement à cela, nous lisons encore dans l'Écriture Sainte : « Malheur à ceux



qui qualifient le mal bien et le bien mal, qui changent les ténèbres en lumière, et la lumière en ténèbres, qui rendent l'amer doux, et le doux amer.

Donc, pareillement, les faux témoins sont maudits par l'Eternel.

Ainsi, mon fils ! Ne rends point contre ton prochain de faux témoignages.

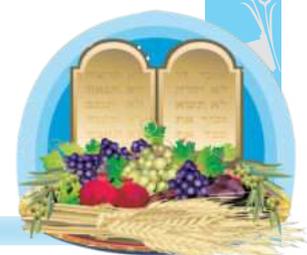


LE 10ÈME COMMANDEMENT

Le dixième commandement apparaissait en lettres flamboyantes, tournoyant dans les hauteurs célestes, pendant que la Voix Divine environnait le peuple et l'exhortait en ces termes : « **O enfant d'Israël ! Ne convoites pas la maison de ton prochain ; n'envies pas la femme de ton prochain, ni son esclave, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui est à ton prochain** ».

Gardez-vous bien de la cupidité ; fuyez les désirs illicites ; abhorrez la concupiscence ; tous les vices sont cause de calamités. Celui qui ne peut maîtriser ses passions n'est pas clairvoyant, mais aveugle ; il ne se rend pas compte de ses actes. Il prend ce qui est amer pour doux et ce qui est doux pour amer. Il ne peut distinguer l'océan de la terre, ni la terre de l'océan ; pour lui la perfidie est droiture et la droiture perfidie.

La convoitise qui s'est emparée de son cœur, qui a triomphé de ses yeux, est comparable aux nuages déversant une pluie torrentielle, ou au fleuve rapide emportant tout sur son passage, entraînant et englobant tout ce qu'il peut. Ainsi la volupté stupide, la passion, ruinent, perdent tous ceux qui s'y adonnent, aveuglent leurs favoris, les empêchent de discerner le bien du mal, insensibilisent leur cœur. Celui qui sait s'en écarter verra prospérer ses affaires, sa condition s'améliorera ; qui s'attache à la religion aura de la considération, accroitra ses biens et ses richesses. Pour avoir su attendre dans la résignation, il aura trouvé son contentement, puis la satisfaction, la



prospérité, la fortune, la dignité, et alors il n'aura plus rien à souhaiter. La convoitise, au contraire, engendre le gaspillage, la perte, la ruine, le malheur, le déshonneur, la vicissitude, la pauvreté, l'avilissement de celui qui la poursuit et qui finira accablé de tous les maux.

Ainsi, mes enfants. Gardez-vous bien de convoiter ce qui ne vous appartient pas. Contentez-vous de ce que Je vous ai accordé. Si vous observez votre Loi, l'Eternel vous aimera et ses Anges vous seront favorables. Ayez soin de ne point transgresser Ses Commandements. Ne désirez pas ce qui n'est pas votre propriété, ce que possède votre prochain ; car le Tout-Puissant qui vous a donné des biens, vous en octroiera d'autres, si vos pensées sont pures et sincères envers Lui. Et vous obtiendrez de sa Suprême Bonté le bonheur perpétuel, ainsi qu'il est dit dans la Torah : « De la sorte, tu seras heureux et tu verras tes jours se prolonger ».

Source : Le Comité Parisien des Israelites de l'Algérois



TSIDKAT-ELIAOU,

au côté des plus démunis de Jérusalem
pour la fête de **CHAVOUOT**

A l'occasion de Chavouot,

AIDEZ-NOUS À SOUTENIR NOS FRÈRES DANS LE BESOIN !



Dans la *Parachat Itro* (19 - 2) , il est écrit : " ויחן שם ישראל נגד ההר " : Et le peuple d'Israël campa face à la montagne."

Et Rachi d'expliquer" : באיש אחד בלב אחד : Comme un seul homme, avec un seul coeur".

Avant le don de la Torah, une harmonie extraordinaire régnait entre les *Bnei Israël*. Chacun était attentif aux besoins de l'autre et se souciait du bien-être de son prochain. A tel point que le peuple d'Israël ne constituait plus qu'une seule et même personne aux yeux d'Hachem. Sans cette *A'hdout*, cette solidarité, les enfants d'Israël n'auraient pas été aptes à recevoir la Torah.

A l'approche des fêtes de Chavouot, nous devons, nous aussi, **nous soucier du bien-être de nos frères qui vivent dans des conditions dramatiques.** Participons à l'immense Mitsva de réjouir leurs coeurs et offrons leur la possibilité de passer Chavouot dans la dignité et l'allégresse.

Tsidkat-Eliaou, une association caritative reconnue par les grands Maîtres de ce monde



L'association de 'Hessed et Tsedaka Tsidkat-Eliaou est soutenue et recommandée par les *Gaonim, Tsadikim et Rabbanim* de France et d'Israël. Elle est accréditée et reconnue par les ministères. L'association Tsidkat Eliaou ne bénéficie d'aucune aide gouvernementale et les dons représentent la source unique de financement pour **combattre la précarité**. C'est donc grâce à votre soutien et à votre générosité que nous pouvons assurer, jour après jour, une pérennité à nos activités de Tsedaka. Sachez que vos dons représentent une participation active à nos actions, car les demandes sont de plus en plus nombreuses. Nous vous en sommes très reconnaissants. Merci !

SOUTENUE PAR LES GRANDS RABBINS DE FRANCE ET D'ISRAËL



Soyez bénis depuis Jérusalem le jour de Chavouot



Tous les donateurs seront bénis ב"ס"ד le **jour de Chavouot** à l'ouverture de l'ARCHE SAINTE, avant la lecture de la TORAH dans la synagogue "BABA SALÉ" de Jérusalem. Ce haut lieu de prières porte le nom de nos grands et saints vénérés RABBI YAACOV ABI'HSSIRA zatsal & RABBI ISRAEL ABI'HSSIRA "SIDNA BABA SALÉ "zatsal. Avec la certitude que grâce à leur ZEKHOUT (mérite), il vous sera accordé toutes les faveurs célestes, pour une année illuminée de joies, de bonheur et de prospérité ! AMEN.

**FAIRE UN DON
CLIQUEZ-ICI**





tsidkat Eliaou

DEPUIS PLUS DE 29 ANS TSIDKAT-ELIAOU COMBAT LA PRÉCARITÉ AU QUOTIDIEN À JÉRUSALEM.
ASSOCIATION OFFICIELLE SOUTENUE PAR LES GRANDS RABBINS DE FRANCE ET D'ISRAËL.

POUR FAIRE VOTRE DON VIA NOTRE SITE - PAIEMENT SÉCURISÉ

RENDEZ-VOUS SUR TSIDKAT-ELIAOU.ORG EN CLIQUANT ICI



**VOUS RECEVREZ VOTRE REÇU CERFA PAR EMAIL
EN RETOUR EN QUELQUES MINUTES.**

UN REÇU ART 46 SERA DÉLIVRÉ POUR ISRAËL = RÉDUCTION D'IMPÔTS DE 35 % DU DON.

FRANCE

PAR VIREMENT BANCAIRE :

IBAN : FR76 3000 4024 7800 0108 3788 213
BIC : BNPAFRPPMEE BÉNÉFICIAIRE : ASTEM

PAR CHÈQUE :

Établir le chèque à l'ordre de ASTEM, adresser à:
ASTEM (enveloppe non affranchie)
Autorisation 71541
06179 NICE ST BARTHELEMY CEDEX 2

66%
CERFA

35%
ART46

ISRAËL

PAR VIREMENT BANCAIRE :

IBAN: IL 160 31012 0000000 925942 - CODE SWIFT : FIRBILIT XXX
First International Bank
BÉNÉFICIAIRE : TSIDKAT-ELIAOU

PAR CHÈQUE :

Établir le chèque à l'ordre de TSIDKAT ELIAOU
Adressez à : Tsidkat-Eliaou POBOX 39151
Jérusalem 9139101 ISRAËL

FRANCE (appel gratuit): 01 77 47 82 60 - ISRAËL (appel gratuit): 1 800 260 360



DON EXPRESS SÉCURISÉ **PAYPAL**
<https://www.tsidkat-eliaou.org/bouton-paypal-tsidkat-eliaou>

